

**Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et
affluents »**
Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

Comité de pilotage n°4

21 février 2013 à Saint-Germain de Lusignan

Etaient présents :

M. Beaulieu, Vice-Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,
M. Aurignac, Sous-Préfet de Jonzac
M. Rolland, DREAL Poitou-Charentes,
M. Chaulvet, DDTM de Charente-Maritime,
Mme Valtierra, Sous-Préfecture de Jonzac,
M. Martial, Maire de St Germain de Lusignan,
M. Louis-Joseph, Conseiller Général, maire de Soubran,
M. Charlassier, Maire,
M. Bouyer, Maire de Tugéras Saint Maurice,
M. Carré, Mairie de Coux,
M. le Maire de Chartuzac,
M. Hérault, Adjoint au maire de Montchaude,
M. Perrier, Maire de Bran,
M. Guérinau, Adjoint au maire de Vanzac,
M. Morassutti, Conseiller municipal de Montlieu la Garde,
Mme Rousseau, Adjointe au Maire de Saint-Simon de Bordes,
M. Chamiecchnik, Adjoint au Maire de Saint-Dizant du Bois,
Mme Goyeau, Maire de Guitinières,
M. Gallut, Premier Adjoint,
M. Seguinot, Commune de Brie-Sous-Archiac
M. Mariau, Syndicat des propriétaires ruraux,
Mme Guimberteau, Maire d'Arthenac, Conseillère Générale,
M. Daranlot, Maire de Berneuil,
M. Jaulin, Conseiller Général et Maire de Baignes,
M. Rabey, Maire de Villexavier,
Mme Gruget, Adjointe au Maire de Villexavier,
M. Rousseau, Maire,
Mme Richard, Adjointe au Maire de Pommiers-Moulons,
M. Gérard, ONCFS de Charente-Maritime,
M. Geay, maire de Chaunac,
M. Chef, SIVOM de Montendre,
M. Micheau, Maire de Polignac,
M. Frédéric, Maire de Fléac sur Seugne,
M. Jolly, SPPRA de Charente-Maritime,
Mme Lebars, Conseil Général de Charente-Maritime,
Mme Pécon, Conseil Général de Charente-Maritime,

Mme Pavie, Mairie de Pons,
Mme Vinet, Mairie de Pons,
M. Fradon, Maire de Pouillac,
M. Bouché, Maire de Saint-Eugène,
M. Ramoussin, Conseiller Municipal,
M. Piveteau, Maire,
M. Sallebert, Maire,
ADAM Charente-Maritime
M. Lys, adjoint au Maire,
M. Largeau, Adjoint au Maire,
M. Marraud, Maire de Chantillac,
M. Sirdey, Directeur Général des Services, commune de Montendre,
Mme Simon-Tétard, Agent de développement, SIVOM de Montendre,
M. Climaque, Adjoint au Maire d'Ozillac,
M. Prévot, Maire de Saint-Hilaire du Bois,
Mme Rodeau, Maire de Mirambeau,
M. Martial, Maire,
Mme Géron, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime,
M. Marty, Adjoint au Maire de Saint-Médard,
M. Candraud,
M. Mariau, Maire de Saint-Maurice de Tavernole,
M. Bousson, Maire de Nieul de Virouil,
M. Viel, Maire d'Allas-Bocage,
Mme Maury, Maire de Clion sur Seugne,
M. Quesson, Conseiller Général,
M. Chaillou, Maire de Châtenet,
M. Fort, Commune de Saint-Léger,
M. Ravet, SIAH de la Seugne et Pharaon, Mairie de Jonzac.
M. Ménard, Atelier BKM,
Mme Kerbiriou, Conseil Général de Charente-Maritime

Etaient excusés :

M. Meuraillon, Conseiller Général de Charente,
Mme Gallo-Chollon, DDT de la Charente,
M. De Roux, Pays de la Saintonge Romane,
M. Andrieu, Pays de la Saintonge Romane,
M. Descatoire, Pays de la Saintonge Romane,
Mme Bagagem, Chambre des Métiers
M. Riollet, Chambre du Commerce et de l'Industrie de Rochefort et Saintonge,
Mme Archevêque, ONCFS,
M. le Président de Charente-Nature,
M. Broussard, ONEMA.
M. Marco, SAFER Charente-Maritime
M. Didier Louis, Président de l'EPTB Charente
M. Yves Guenoux, Maire d'Allas Champagne
Mme la Préfète d'Angoulême, Danièle Polvé-Montmasson
M. Alain Lebret, président de la Chambre d'Agriculture de Charente

Introduction :

M. le Maire de Saint-Germain de Lusignan, M. Beaulieu, puis M. le Sous-Préfet de Jonzac introduisent la séance.

M. le Sous-Préfet précise que la procédure de consultation des communes pour la définition précise du périmètre du site Natura 2000 sera effectuée avec les services de l'Etat (DREAL et DDTM) par des rencontres spécifiques des communes concernées, comme cela vient d'être fait pour l'extension du site des marais de Braud-et-Saint-Louis.

Présentations :

M. Ménard (Atelier BKM) présente un diaporama résumant la démarche et les principaux éléments constitutifs du DOCOB :

- Le calendrier d'élaboration du DOCOB
- Les conclusions du diagnostic
- Les objectifs
- Le programme d'actions
- Intégration des remarques du CSRPN et des partenaires techniques
- Les perspectives.

M. Rolland (DREAL Poitou-Charentes) présente les principales caractéristiques de la mission d'animation qui va être mise en place pour mettre en œuvre les actions du DOCOB :

- Les possibilités d'implication des collectivités dans la gouvernance et l'animation du site Natura 2000
- La nature des missions et les possibilités de financement : Exemples du site Natura 2000 Moyenne Vallée de la Charente Seugnes et Coran.

Discussions :

- Le SIVOM du canton de Montendre remarque que l'extension du périmètre risque de contraindre l'extension de l'urbanisation dans les communes concernées. Par ailleurs, l'extension du site n'est pas justifiée pour des raisons écologiques : La Commission Européenne considère que les sites à Vison d'Europe sont aujourd'hui suffisants dans le réseau Natura 2000. Il sera remis en fin de séance un document signé par 16 communes demandant que l'extension du périmètre soit revue à la baisse.

⇒ Le régime d'évaluation des incidences s'appuie sur des listes qui indiquent les projets, plans, et programmes, notamment concernant l'urbanisme, nécessitent une évaluation des incidences. Lorsqu'une commune dispose d'un PLU ou une carte communale, un permis de construire peut être déposé sans évaluation des incidences. Sinon une évaluation doit être réalisée. Toutefois, elle doit être proportionnée : dans le cas d'un permis de construire, il s'agit d'une approche légère qui s'arrête le plus souvent au niveau de l'évaluation préliminaire.

⇒ Le réseau de sites à Vison d'Europe est aujourd'hui considéré comme complet au niveau européen, mais ce critère ne repose pas sur le caractère fonctionnel des sites déjà désignés. En effet, les sites doivent être fonctionnels, c'est-à-dire comprendre l'ensemble de la zone d'activités du Vison d'Europe (et des autres espèces d'intérêt communautaire), d'où la proposition d'extensions à l'ensemble du chevelu hydraulique.

- Les aspects socio-économiques sont peu développés dans le volume de synthèse du DOCOB.
 - ⇒ Le volume de synthèse reprend les principaux éléments du diagnostic. L'intégralité du diagnostic socio-économique figure dans le volume « diagnostic ».
- Il peut être dangereux d'effectuer des travaux sur les arbres têtards. La mesure n'est peut-être pas opportune.
 - ⇒ La mesure concerne la restauration d'arbres têtards existants ou la création de « jeunes têtards ». La taille se fait à une hauteur de 1 à 2 m, donc ne présente pas de danger.
- Les travaux de gestion de l'étang des Bénissons sur la commune de Soubran, actuellement financés par la commune, pourront-ils être pris en charge par Natura 2000 ?
 - ⇒ Oui, dans la mesure où l'étang est situé dans le site Natura 2000 et par l'intermédiaire d'un contrat Natura 2000 avec la commune propriétaire, le contrat finançant en totalité les frais de personnel et de matériel.
- La commune de Berneuil fait part d'un témoignage : Une dynamique se met en place sur le site Natura 2000 de la moyenne vallée de la Charente. La LPO, structure animatrice du site, a aidé la commune à établir un contrat Natura 2000 qui permet l'entretien par la fauche du Marais des Breuils. Par ailleurs la LPO organise des animations auprès des scolaires.
- La commune de Pons fait néanmoins remarquer que les exemples pris (marais de l'Anglade...) ne sont pas reproductibles à la vallée de la Seugne.
 - ⇒ Ces exemples illustrent les types d'actions (travaux, animations...) finançables dans le cadre de Natura 2000. Les actions du Document d'Objectifs sont spécifiques au site.
- La commune de Jonzac précise que l'action concernant le rétablissement de la continuité écologique ne doit pas se traduire systématiquement par l'arasement des barrages, notamment sur la commune de Jonzac. Il est par ailleurs demandé que le diagnostic inclue le canton de Montendre et que le chapitre sur le thermalisme à Jonzac soit classé dans les activités économiques et non dans les activités de loisirs.
 - ⇒ Ces remarques seront prises en compte dans le document définitif.
- L'association des propriétaires de moulins de Charente-Maritime (145 moulins sur la Seugne) demande à être associée aux différentes procédures relatives à l'eau (DOCOB, SAGE...).
- La commune de Villexavier demande les définitions d'un « ouvrage hydraulique » et d'un « lit majeur ».
 - ⇒ Un ouvrage hydraulique est un ouvrage permettant la gestion d'un écoulement. Ce peut être un simple dispositif permettant à un cours d'eau de s'écouler sous une voie ferrée ou routière ou un ouvrage de gestion de l'eau plus complexe (écluse...).

Le lit majeur d'un cours d'eau est un terme général qui indique la zone d'expansion de ses crues. Ce terme s'entend sur le plan fonctionnel de la rivière et ne correspond pas, dans le Docob, à une délimitation sur le terrain telle que celle issue de celle de l'atlas des zones inondables de la Charente-Maritime et qui est reportée dans les PLU.
- Cet atlas des zones inondables servira-t-il de base pour l'éligibilité des futurs contrats Natura 2000 et MAEt.

⇒ Non, ce sera l'appartenance ou non des parcelles au site Natura 2000. Donc pas de lien avec le PPRI.

- La zone Natura 2000 ne risque-t-elle pas, lors de la révision d'un PLU, de conduire à un retrait de parcelles aujourd'hui déclarées constructibles ?

⇒ C'est l'évaluation environnementale réalisée à l'occasion de la révision du PLU qui doit vérifier si, à l'échelle de la commune, on a bien pris en compte les enjeux environnementaux dans la délimitation des zones constructibles.

- Quel service administratif se chargera de la consultation des communes de Charente pour la délimitation du périmètre ?

⇒ Ce sera le Sous-Préfet de Jonzac avec la DREAL Poitou-Charentes et les DDT de la Charente-Maritime et de la Charente.

- Le SIVOM du canton de Montendre demande un vote pour la validation du programme d'actions du DOCOB.

⇒ Il n'existe pas de règlement de fonctionnement des COPIL prévoyant un vote. Il s'agit que les participants fassent part de leur appréciation générale concernant le contenu du Document d'Objectifs et en particulier le programme d'actions.

Néanmoins, un vote à main levée a permis de recenser le nombre d'oppositions (13) et d'abstentions (5) qui reste minoritaire au regard de l'assemblée présente. M. le Sous-Préfet de Jonzac s'est engagé à mettre en place une concertation courant 2013 avec les 23 communes supplémentaires concernées par ce périmètre d'étude élargi.

Aussi, il est proposé de valider le Document d'Objectifs présenté, sous réserves d'intégration des remarques, afin de pouvoir lancer une mise en oeuvre graduée dans le temps, les 67 communes étant déjà concernées par le périmètre Natura 2000 désigné en droit français, pouvant faire l'objet de contractualisations (contrats ou chartes Natura 2000).

M. le Sous-Préfet de Jonzac rappelle qu'après approbation du DOCOB par les Préfets de Charente-Maritime et Charente, les collectivités territoriales seront de nouveau réunies pour désigner la structure animatrice.

Une fois celle-ci désignée, le DOCOB pourra être mis en oeuvre :

- Dans un premier temps à l'intérieur du site Natura 2000 actuel,
- Puis dans le périmètre de l'éventuelle extension, une fois la consultation des communes et la procédure administrative achevées.